

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 MARS 2013**

L'an deux mil treize, le 12 mars à 18 h 00, le conseil municipal de la commune de HEILLECOURT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier SARTELET, Maire.

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire  
Mesdames et Messieurs ROUYER, PIEROT, SCHWARTZ, LAGORCE,  
THIERY, SCHUSTER, CESAR, MONGE, VERGNAT, KINZELIN, GRAVE,  
MEREY, ARSLANIAN, VECK, WILHELM, PROLONGEAU, KAMIRI-  
WOELFFEL, LAURENT, WILLER, CHERY, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER

Etaient absents ou excusés :

Benoît PELARD, pouvoir à Haïk ARSLANIAN  
Evelyne GILET, pouvoir à Pascale CESAR  
Christel CAMPOS, pouvoir à Matthieu PROLONGEAU  
Isabelle BADER, pouvoir à Roland SCHUSTER  
Marc DELAITRE, pouvoir à Didier SARTELET  
Florence CLIQUET, pouvoir à Hervé WILLER

D. SARTELET

Vous avez reçu le procès verbal du conseil municipal du 15 janvier 2013. Avez-vous des remarques ?

Adopté à l'unanimité.

## **1. Compte de gestion commune 2012 : Rapporteur L. Mery**

### **Préambule**

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le comptable public établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le comptable public (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)

- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du comptable public de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

### Délibération

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Le conseil municipal aura à délibérer sur l'approbation de ce compte de gestion.

### H. WILLER

Avant que nous évoquions les dépenses et les recettes, dans ce compte de gestion, il y a une ligne relative aux créances plus particulièrement « Redevables et contre attachées ». Lorsque nous regardons dans le détail, il s'agit de la ligne 4141 « Locataires acquéreurs amiables ». Le total est de 152 000 €, cette ligne particulière « Locataires acquéreurs » nous avons 108 000 €, alors que l'année dernière sur la totalité en face des 152 000 nous n'avions que 43 000 €. Est-ce que nous savons de quoi il s'agit ?

### L. MEREY

Non, il n'y a pas de détail du compte. Nous nous renseignerons auprès de la Trésorerie.

### H. WILLER

Nous sommes sur une créance amiable « Locataires Acquéreurs », est-ce bien imputé ? et qu'est-ce ?

Pour répondre à la question de Monsieur WILLER sur le compte de gestion :

L'article 4141 « locataires-acquéreurs et locataires- amiables » est un compte de tiers tenu par le comptable public.

Il retrace les opérations réalisées entre la collectivité principale et le CCAS.

Et principalement les titres émis sur la collectivité principale pour récupération auprès du CCAS de la taxe OM, remboursement frais de personnel et remboursement échéances emprunts concernant la résidence du Moulin.

Il s'agit d'écritures prises en charge en fin d'année et dont l'opération en trésorerie a été réalisée le 16 janvier 2013.

### D. SARTELET

Y a-t-il d'autres questions ? Je mets aux voix

Adopté à l'unanimité.

## **2. Compte administratif commune 2012 : Rapporteur L. Merrey**

### Préambule

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

### Délibération

Le Conseil Municipal, après le retrait de Monsieur le Maire, sous la Présidence de Madame ROUYER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur SARTELET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Après examen de la commission Action Economique Emploi Ressources des 21 et 25 février 2013, il est proposé au conseil municipal de :

- Constaté, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	385 917,52		0,00	1 352 265,15	385 917,52	1 352 265,15
Opérations de l'exercice	1 560 455,96	1 775 207,18	3 850 727,29	4 873 747,03	5 411 183,25	6 648 954,21
<b>TOTAUX</b>	<b>1 946 373,48</b>	<b>1 775 207,18</b>	<b>3 850 727,29</b>	<b>6 226 012,18</b>	<b>5 797 100,77</b>	<b>8 001 219,36</b>
Résultats de clôture	171 166,30		0,00	2 375 284,89	0,00	2 204 118,59
Restes à réaliser	178 991,39		0,00	0,00	178 991,39	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 125 364,87</b>	<b>1 775 207,18</b>	<b>3 850 727,29</b>	<b>6 226 012,18</b>	<b>5 976 092,16</b>	<b>8 001 219,36</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>350 157,69</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 375 284,89</b>	<b>0,00</b>	<b>2 025 127,20</b>

#### D. SARTELET

Y a-t-il des questions ou des interventions sur ce compte administratif ?

#### C. CHERY

Un éclaircissement concernant la Maison de l'Enfance :

- sur la vue d'ensemble, dans la colonne « réalisé » le déficit est de 20 000 € et la proposition pour 2013 est de 63 000 €, alors que les recettes ne sont pas mauvaises

Une question sur les services extérieurs :

- le contrat de prestation de service : il y a un « réalisé » de 108 469 € pour 11 mois, alors que pour une année complète, le montant sera de 136 850 €, cela ne fait pas le rapport 11/12<sup>ème</sup>.

Concernant la MTL

- pourquoi le coût du montage et du démontage de la scène n'est pas passé dans l'opération 20 MTL ? Nous avons une prévision de 46 000 € et un réalisé de 80 000 €. Nous aurions pu le passer dans le poste 20.

#### L. MEREY

Je ne suis pas persuadé que cela soit un investissement, cela représente une manipulation par rapport à des travaux. Ce sont des frais accessoires.

#### C. CHERY

J'aurai voulu avoir une vue d'ensemble sur l'Espinette. Nous l'avons demandée à plusieurs reprises.

#### S. ASSFELD LEMAIRE

Sur l'EPFL, 250 000 € devait être budgétés, y a-t-il des opérations de réalisées ?

#### L. MEREY

Lorsque nous avons budgété 250 000 € pour l'EPFL, nous étions partis sur montant total de 1 500 000 € sur 6 années donc cela faisait 250 000 € par an. Monsieur le Maire, Monsieur VERGNAT et Monsieur NICOLAS ont rencontré les membres de l'EPFL et ont réussi à renégocier un échelonnement de terrains. Sur le budget, nous sommes partis sur 125 000 € par an pendant 10 ans. Ce qui est beaucoup plus intéressant pour la commune.

#### D. SARTELET

Je remercie Monsieur VERGNAT et Monsieur NICOLAS qui se sont grandement investis dans cette opération et ont réussi à négocier le marché. Nous partions sur un montant de 1 500 000 €, prix des terrains à acquérir auprès de l'EPFL Le prix global est redescendu à 1 250 000 € échelonnés sur 10 années avec un taux d'intérêt très faible, 1 % par an.

L'achat se fera cette année.

#### S. ASSFELD LEMAIRE

Je désire revenir sur la Maison de l'Enfance : il y a plus de 9 % d'augmentation de charges avec des recettes qui baissent de 4 %.

L. MEREY

Cela est lié aux frais de personnel : la directrice, en 2012, a été absente 10 mois, en 2013, son poste est budgété pour toute l'année.

S. ASSFELD LEMAIRE

Je parle des propositions 2013 et non du compte de résultats. On augmente les charges de 10 % entre 2012 et 2013, alors que nous baissions de 4 % de produits de 2012 à 2013.

L. MEREY

Vous parlez du réalisé par rapport au budget ?

S. ASSFELD LEMAIRE

Oui

L. MEREY

Ce sont les frais de personnel liés au retour de la directrice.

H. WILLER

Je voudrais venir sur la vraie dette de la commune, celle comptabilisée dans les comptes de la commune. Au 31 décembre, nous avons un capital restant dû, donc de la dette dite bancaire, de 3 150 000 €. Lorsque nous regardons le détail, nous avons 6 emprunts avec une durée résiduelle de 14 ans et des taux d'intérêts allant de 4.20 à 4.80 %. Pour donner un exemple, l'emprunt de 590 000 € sur 20 ans contracté pour financer la salle de l'Espinette est au taux de 4.50 %. La totalité des intérêts payés en 2012 est de l'ordre de 230 000 €. Lorsque nous faisons un petit calcul, on s'aperçoit que sur un encours de 2 700 000 €, nous avons un taux moyen pondéré de 4.5 % et une durée moyenne de 56 trimestres soit 14 ans.

Compte tenu de la dégrue des taux d'intérêt, n'aurait-il pas été ou ne serait-il pas opportun de penser à renégocier ces emprunts ? Exemple le dernier emprunt contracté en 2012 l'a été à 4.02 % sur 15 ans.

Donc rien que 0.5 point d'intérêt sur une dette bancaire de 3 000 000 € représenterait tout de même 15 000 € d'économie par an pour le budget de la commune pendant 14 ans.

Cela ne me semble pas négligeable pour se poser la question.

D. SARTELET

Nous nous sommes plus que poser la question puisque M. LHUILLIER a regardé un certain nombre d'emprunts qui peuvent être renégociables, un délai minimum doit être respecté pour renégocier les plus récents. Nous avons eu le même état d'esprit que vous : au vu de la baisse des taux d'intérêts, nous allons renégocier tous les emprunts qui pourront l'être.

L. MEREY

Actuellement, les taux sont en dessous de 3 % et nous allons faire une renégociation globale par rapport à l'ensemble des emprunts inscrits à ce budget.

H. WILLER

Vous parlez de 3 %, le dernier emprunt, qui n'est pas ancien, est à 4 %.

3% cela est du révisable non du fixe ?

L. MEREY

Actuellement, c'est du fixe

H. WILLER

Alors comment nous sommes nous arrangés pour avoir du 4 % ?

L. MEREY

Les taux ont baissé de presque 1 point en 6 mois.

H. WILLER

Il est donc urgent de renégocier.

D. SARTELET

S'il n'y a pas d'autres questions ou interventions, je vais me retirer puisque le maire doit se retirer lors du vote. Je laisse la présidence à Madame ROUYER, premier adjoint qui fera procéder au vote.

Le Maire sort de la salle du conseil municipal.

F. ROUYER

Je mets donc aux voix ce compte administratif.

Qui est contre ? 4 voix du groupe Energie Nouvelle. Abstention ? 0

Le compte administratif est adopté à la majorité des voix.

Le Maire revient dans la salle.

### 3. Affectation du résultat commune 2012 : Rapporteur L. Merey

#### Préambule

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la clôture de l'exercice.

Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou en partie :

- Soit au financement de la section d'investissement
- Soit au financement de la section de fonctionnement

Le résultat doit être affecté en priorité :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement
- Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante en excédents de fonctionnement reportés.

#### Délibération :

Considérant que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice au vu du compte administratif,

Qu'en effet, l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du compte administratif présenté par le Maire, après transmission au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice du compte de gestion établi par le comptable de la commune,

Que ce n'est donc qu'à partir de la constatation du résultat de fonctionnement au compte administratif et dès lors que ce résultat est positif, que l'exécution de l'autofinancement est réalisée, et sur la base d'une décision de l'assemblée délibérante affectant ce résultat,

Qu'à l'examen du compte administratif, les résultats sont les suivants :

	RESULTAT CA 2011	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	RESTES A REALISER 2012	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-385 917,52 €		214 751,22 €	Dépenses 178 991,39 €	-178 991,39 €	-350 157,69 €
FONCT	2 518 836,22 €	1 166 571,07 €	1 023 019,74 €			2 375 284,89 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après examen de la commission Action Economique Emploi Ressources des 21 et 25 février 2013, il est proposé au conseil municipal d'adopter l'affectation suivante :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>2 375 284,89 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		350 157,69 €

<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		2 025 127,20 €
Total affecté au c/ 1068 :		350 157,69 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2012</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

#### D. SARTELET

Est-ce qu'il y a des questions sur ces opérations ? Non

Qui est contre ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

### 4. Budget primitif commune 2013 : Rapporteur L. Merrey

#### Préambule

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 31 mars de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

#### Délibération

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 15 janvier 2013, présentant le Débat d'Orientation Budgétaire 2013 ;

Vu l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2012 et portant affectation des résultats 2012 ;

Après examen de la commission Action Economique Emploi Ressources des 21 et 25 février 2013

Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux le projet de budget primitif 2013,

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 384 030.00 €	6 634 347.20 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 466 687.69 €	2 466 687.69 €
TOTAUX	7 850 717.69 €	9 101 034.89 €

#### D. SARTELET

Est-ce qu'il y a des remarques concernant le budget de fonctionnement ?

J'apporte une précision sur l'augmentation du tarif de l'eau. Ce n'est pas lié à des taxes supplémentaires, il n'est plus légal que les collectivités ne payent pas le même tarif le m3 d'eau que les particuliers. C'est un rattrapage sur 5 années pour arriver à une égalité du tarif de l'eau.

#### S. ASSFELD LEMAIRE

Est-ce toujours gratuit pour les jardins communaux ? et si oui, est-ce que cela va engendrer une réflexion sur ce sujet ?

#### F. WILHELM

Effectivement, il faudra avoir cette réflexion sur le tarif de location. Actuellement, cela représente une somme annuelle de 350 €, cela risque de monter à 600 €.

D. SARTELET

S'il n'y a pas d'autres interventions. M. MEREY va poursuivre son exposé sur les principaux investissements prévus en 2013.

Fin de la présentation du budget par M. MEREY

H. WILLER

Je voudrais revenir sur le terrain de foot synthétique puisque le projet est inscrit au budget pour 800 000 €, que l'appel d'offre a été publié. Pouvez-vous nous en dire un peu plus, que le 25 septembre, sur ce projet ?

Nous en sommes restés à un terrain d'entraînement, monsieur le Maire, vous avez-vous-même utilisé ce terme dans un récent éditorial du bulletin municipal, puisqu'il ne pouvait pas être aux dimensions requises pour des compétitions au niveau des équipes séniors.

Nous nous souvenons de ce débat où nous avons comparé nos décimètres et des échanges sur les conditions à respecter pour la classification de ce terrain. Nous entendons maintenant un autre son de cloche, il est dit que le terrain serait agrandi, l'éclairage changé et les poteaux déplacés. Donc ce qui était impossible le 25 septembre 2012 deviendrait possible maintenant.

Que s'est-il passé depuis cette date et même depuis le mois de janvier, puisque monsieur le Maire ne semblait pas être au courant des changements.

Nous examinons le budget et 800 000 € y sont inscrits. Cela me semble être le bon moment pour connaître les dimensions de ce terrain et les aménagements prévus et de savoir, ce n'est pas accessoire me semble-t-il, si nous resterons dans l'enveloppe indiquée ?

M. PIEROT

L'enveloppe a toujours été de 800 000 € avec le choix d'un certain gazon. Il s'avère qu'après différentes consultations, nous pourrions réaliser, sous réserve que l'appel d'offre soit positif, un terrain de 100 X 65 m avec un changement et mise au norme de l'éclairage, puisqu'il date d'environ 30 ans, avec un accès, non prévu au budget mais qui devra être réalisé dans l'année, direct du terrain d'honneur au terrain synthétique qui sera clos entièrement.

Ce terrain pourrait être classé, par la ligue, en catégorie 5, si l'appel d'offre est positif, et sous réserve que l'éclairage soit aux normes si le budget le permet, ce qui devrait être normalement le cas au vu des estimations. Il pourrait être un terrain d'entraînement accessible aux équipes évoluant en ligue.

D. SARTELET

Je vais compléter la réponse de M. PIEROT

Le budget de 800 000 € TTC ne sera pas dépassé, c'est la condition sine qua non. Il se trouve que les études préliminaires nous laissaient entendre, qu'avec ce budget là, nous ne pouvions pas faire un terrain avec les dimensions que vous nous indiquez. Le groupement de commande qui se met en place et les études laissent apparaître un coup moindre que celui envisageait pour un terrain de ces dimensions. Nous pourrions donc avoir un terrain aux dimensions plus grandes.

Mais il est bien évident que les 800 000 € TTC ne pourront pas être dépassés. Il y aura des phases conditionnelles, mais pas de dépassement de budget. Suivant les appels d'offres si nous pouvons avoir un terrain de catégorie 5, alors tant mieux, si nous ne le pouvons pas nous ne dépasserons pas cette somme.

M. PIEROT

Cela fait l'objet de négociation avec le district de football. Au départ, on nous imposait un changement de vestiaires. Il s'avère qu'avec des dimensions minimum de 65 X 100, les vestiaires actuels, un accès direct et un nouvel éclairage aux normes, nous pourrions classer ce terrain en catégorie 5 sous réserve que la ligue l'accepte. Nous répondrions aux normes prévues pour cette catégorie de terrain.

Autre précision, vous étiez partis sur 68 m de large, largeur maximum pour la catégorie 5, avec 65 m nous ne déplacerons pas les poteaux d'éclairage. La seule préoccupation que nous rencontrons actuellement se situe au niveau des arbres. Les tilleuls ont des feuillages importants et leurs feuilles tombent à l'autonomie sur ce terrain, ce qui est difficilement compatible avec un terrain synthétique. De plus, un grand nombre de branches dépassaient sur les terrains tant sur le terrain d'honneur que sur le terrain synthétique, avec les conseils de la ligue, j'ai préconisé de tailler ces arbres et de ne pas les couper, de façon à ce que leur dimension soit en dehors des deux terrains. Les services techniques sont actuellement en train de réaliser cette taille.

H. WILLER

Nous ne sommes pas très au clair sur la nature du projet, de ce que nous voulons, finalement : on verra ce que l'on peut faire avec 800 000 €. Nous voyons bien qu'il y a un certain nombre d'hypothèses et pour rentrer dans une classification 5, cela relève d'un certain nombre de dérogations.

S'agissant du passage entre le terrain d'honneur et le terrain synthétique, il me semble que cela n'est pas quelque chose qui est obligatoire, et je suis surpris par le caractère du passage fermé. Cela veut dire que nous empiétons sur le chemin qui séparent les deux terrains et cela n'est pas très opportun, surtout si cela n'est pas obligatoire.

M. PIEROT

Cela représente une des conditions qu'émet la ligue. Ce passage serait fait d'un tunnel repliable qui partirait du terrain d'honneur en allant vers les sièges des entraîneurs, et non vers l'entrée actuelle, il y aurait une trop grande séparation entre les deux terrains et ce serait inapplicable.

C'est un critère de la ligue pour que le terrain soit classé en catégorie 5 et pour avoir une subvention supérieure à 10 000 €, soit 25 000 ou 30 000 €.

Pour un terrain de catégorie 6 sans éclairage, nous obtiendrions une subvention de 10 000 €. Si dans l'appel d'offre, l'éclairage aux normes avec un passage matérialisé et des dimensions de 65 X 100 m, nous pourrions obtenir 30 000 € de la ligue de football.

C. CHERY

Combien coutera ce passage ?

M. PIEROT

Nous ne savons pas encore, il faudra intégrer cette dépense au budget après l'avoir faite chiffrer par les entreprises locales. Cela ressemblera à ce que nous avons actuellement près des vestiaires du terrain d'honneur, c'est un passage qui s'ouvre pour laisser passer les joueurs et se referme pour laisser passer la circulation normale.

Nous pouvons espérer qu'avec le supplément de subventions, nous aurons le budget pour financer ce passage.

La création du troisième terrain de pétanque est budgétée dans les 800 000 €. Cela fait partie des trois critères retenus par le Conseil Général, le critère de développement durable puisque nous réutilisons le schiste du terrain actuel pour faire le terrain de pétanque.

H. WILLER

Cela ressemble tout de même à du bricolage.

Je ne suis pas convaincu par la condition du tunnel entre les deux terrains. Nous sommes en train de faire un puzzle, il vaudrait mieux avoir quelque chose de carré pour savoir à quoi nous en tenir.

Nous avons bien fait d'insister la dernière fois sur la nature du projet, puisqu'il peut, du coup, évoluer dans un sens favorable, et que nous avons fait de ne pas prendre pour argent comptant ce qui nous a été raconté.

M. PIEROT

Cher collègue, l'argent comptant est de 800 000 €, c'est le nerf de la guerre.

H. WILLER

Vous jouez sur les mots, vous aviez très bien compris ce que je voulais dire.

M. PIEROT

Nous avons déjà économisé 12 000 à 13 000 € par rapport au maître d'œuvre. Les différentes consultations faites pour les choix du gazon et de la sous-couche coulée entre dans l'enveloppe pour un terrain de 65 m. C'est pour cette raison que nous avons évolué de 60 à 65 m de largeur. Ce n'est pas du bricolage.

Le seul bricolage que nous pourrions effectivement formulé se rapporte au passage entre les deux terrains.

Je me suis rendu à une réunion au District qui est notre « boîte aux lettres » pour la ligue, on nous a imposé à noter sur le plan, si nous voulons que ce terrain soit classé en catégorie 5, qu'un passage sera aménagé entre les deux terrains.

D. SARTELET

Comme nous l'avons évoqué antérieurement, nous sommes tenus de budgéter un coût au départ d'un projet. Les premières études ne nous permettaient pas un terrain de cette grandeur. En affinant les évaluations et avec le groupement de commande, qui a fait baissé les prix, nous pouvons espérer un terrain de catégorie 5. Nous aurions pu diminuer le budget de départ, mais nous avons préféré le maintenir afin d'avoir un terrain qui pourra contenter plus de personnes. Tout en restant, je vous le confirme dans le budget de 800 000 €, budget compatible avec celui de la commune. De plus, comme l'a rappelé Loïc BOUGER, ce terrain ne servira pas qu'aux clubs mais aussi aux écoles et aux centres de loisirs.

Nous verrons le moment venu la liaison entre les deux terrains mais il est clair qu'il est impossible de couper de façon définitive le chemin se situant entre le COSEC et la maison du gardien.

M. PROLONGEAU

Pour qu'un terrain soit classé en catégorie 5, donc pour que l'équipe première puisse jouer dessus, il faut un couloir de protection allant des vestiaires au terrain, voilà pourquoi un tunnel sur rail doit être envisageable. C'est une condition obligatoire imposée par la ligue Lorraine de football.

Il faut aussi une certaine largeur pour que la catégorie 5 soit respectée. Nous ne pensions pas l'obtenir dès le départ en fonction du budget et des études faites, finalement il semblerait que nous puissions nous y diriger. Ce qui est une bonne chose.

Lorsque nous parlons de terrain réglementaire ou non, je tiens à préciser que même si les dimensions sont plus petites le terrain sera réglementaire et 15 équipes existent, si nous prenons USH et ESH, donc 14 équipes pourront s'entraîner dessus et 13 pourront y jouer en compétition. Ce qui est non négligeable. Cela ne concerne pas une ou deux équipes comme nous avons pu le lire sur certains papiers.

H. WILLER

Nous nous réjouissons particulièrement que cette surface soit accessible aux centres de loisirs ou aux écoles et puis évidemment aux équipes séniors de la commune. J'ai ressorti le même document que la fois précédente : « catégorie 5 : liaison ouverte aux vestiaires et terrain recommandée ».

M. PIEROT

Il ne faut pas confondre de l'existant avec notamment une possibilité d'accession à une catégorie supérieure. Nous demandons un classement en catégorie 5 sur obtenir une subvention supérieure de l'ordre de 30 000 € et la ligue et la fédération nationale ne classeront pas ce terrain en catégorie 5 si l'accès n'existe pas.

Je n'ai pas lu cela dans un livre ou dans un journal, ce sont les représentants du district qui me l'ont dit. De plus, ils veulent bien que cet accès soit prévu sur les plans bien qu'il ne figure pas au budget. Nous aurons donc un délai pour le réaliser.

D. SARTELET

Cela est l'investissement le plus important du budget 2013 et il est logique de répondre à vos interrogations.

Y a-t-il d'autres questions ? non

M. MEREY va poursuivre sa présentation

**Poursuite de la présentation : les recettes en commençant par les subventions**

H. WILLER

Sur les subventions, notamment du Département, la dotation communale d'investissement du Conseil Général est de 118 000 €, elle a été affectée presque en totalité à la salle de l'Espinette, après avoir touché un acompte de 29 000 € en 2011, nous attendions 79 400 € en 2012, donc, à priori, cela va être perçu en 2013. Néanmoins la dotation communale d'investissement 2012-2014 est en principe du même montant, soit 118 000 €, or vous mentionnez seulement un montant de 98 800 €, que vous coupez en deux pour 2013 et 2014, il manque donc 20 000 €.

D. SARTELET

Nous avons reçu dernièrement un courrier du Conseil Général, qui m'a fait bondir. Sachez que, d'autorité, le Conseil Général, avec l'approbation de notre conseiller général, diminue de 20 % la subvention qui était initialement prévue pour la salle de l'Espinette. Lorsque vous dites que nous avons des dotations qui sont assurées, je vous réponds qu'il faut être vigilant car nous ne savons pas ce qui peut arriver. On nous explique que notre dossier n'est pas conforme. A l'époque, on nous demandait trois critères sur dix pour qu'il soit recevable, nous en avons donné quatre. Seulement, un critère n'a pas été rempli, c'était celui d'insertion, l'architecte aurait du choisir des entreprises avec des personnes susceptibles de rentrer dans les critères d'insertion, cela n'a pas été fait. Nous avons renégocié avec le Conseil Général ; le projet était d'employer des entreprises d'insertion pour des tâches d'entretien, ce qui a été validé dans un premier temps. Cependant lors du passage en délibération, le projet n'a pas été jugé conforme et il a été décidé d'une pénalité de 20 %. Ce qui fait l'équivalent de 20 000 € de supprimer.

H. WILLER

Effectivement, je me suis procuré le courrier qui vous a été adressé. Manifestement, dans le cadre des subventions, il y a un règlement et comme vous le soulignez, il semblerait que les conditions définies pour l'obtention de la subvention n'ont pas été respectées. C'est ce que je peux lire dans ce courrier. Lorsqu'il y a des règlements, il faut les respecter. D'après ce que je sais, contrairement à la critique que vous faites, heureusement que Monsieur MANGIN soit intervenu, sans réserve, sur ce dossier pour que la subvention de 118 000 € ne soit pas perdue en totalité compte tenu du non respect du règlement.

D. SARTELET

Premièrement, je trouve tout à fait logique que Monsieur MANGIN soit intervenu sans réserve pour défendre cette subvention. Dans sa propagande électorale, pour le conseil général, il avait annoncé qu'il l'avait fait attribuer en totalité. Il serait donc dommage qu'il n'y ait plus rien de cette subvention.

Deuxièmement, effectivement il y a des règles. Mais en 2008, celles concernant les dotations au niveau des communes ont changé. Pour ne pas pénaliser les communes, la dotation, qui était pour six années, a été divisée en deux parties :

- 118 000 € pour les trois premières années seront acquis d'emblai
- Pour les 118 000 € suivants, cela se fera sur étude de dossiers

La salle de l'Espinette a bien été commencée dans les premières trois années, donc cette subvention n'avait pas lieu d'être remise en cause. Elle devait être attribuée totalement. Pour les années suivantes, la règle devait être mise en place et les dossiers devaient être étudiés. Mais il ne fallait pas revenir sur la règle fixée en 2008 sur l'acquisition garantie de 1180 000 €.

H WILLER

Je me permets de signaler que ce n'est pas une compétence du Conseil Général de distribuer des subventions aux communes. La loi ne le dit pas. Cela fait partie de la politique du Conseil Général pour agir dans la légalité sur les territoires, en fonction d'un certain nombre de critères d'attribuer des subventions aux intercommunalités, demandez à votre Président ce qu'il a fait de la dotation intercommunale, et aux communes. Si j'en crois ce que je lis, et vous l'avez confirmé, le dossier de la salle de l'Espinette devait respecter un certain nombre de critères, cela a été signé ainsi. Vous n'avez pas respecté la clause d'insertion.

D. SARTELET

Nous avons prévu quatre critères sur dix, il n'en fallait que trois.

H WILLER

Manifestement, il y a eu de nombreux échanges entre les services du Conseil Général et les services de la Mairie et, il semblerait, qu'ils ne sont pas arrivés à se mettre d'accord. Cela a été sauvé in extrémis et il a fallu trancher. De plus, cela sera la dernière dérogation qui sera faite sur tout le département.

Au lieu de blâmer, il faudrait regarder comment sont gérés les dossiers. Il faut les gérer correctement avant d'en imputer la responsabilité sur les autres.

D. SARTELET

Tout cela revient à dire qu'il faut être très prudent au niveau des recettes que nous attendons : ce genre d'incident, les lois qui changent... Lorsque nous faisons un budget, il faut se garder une marge de sécurité.

H. WILLER

Il faut surtout être rigoureux dans la gestion.

Fin de la présentation du budget.

H. WILLER

Au titre des ressources, concernant les subventions, lorsque nous avons évoqué l'extension mise aux normes de la restauration scolaire, vous nous avez annoncé une intervention de la CAF en terme de subvention et de prêt à taux 0, il semblerait que cela ne soit plus au programme.

D. SARTELET

Tout à fait, cela ne fait pas partie de leur domaine. Au départ cela rentrait dans leur domaine de subvention puis les règles ont changé.

H. WILLER

Donc c'est toujours de la faute des autres.

D. SARTELET

Y a-t-il d'autres remarques sur ce budget ?

S. ASSFELD LEMAIRE

L'analyse du budget 2013 ne nous paraît pas tout à fait conforme à la période que nous vivons tous actuellement et les choix effectués dans les investissements nous paraissent lourds pour la commune de Heillecourt. On vous avait demandé de faire des reports, vous avez maintenu vos choix, ce ne sont pas les nôtres.

Dans ce budget, il ressort qu'au niveau des recettes il profite pleinement du résultat du Lotissement du Vercors, vous l'avez dit tout à l'heure, M. MERY, pour 730 000 € et la vente envisagée de quatre logements d'enseignants pour 600 000 €.

Quant aux dépenses, nous constatons que les charges à caractère général et autres charges de gestion courante augmentent de plus de 8 % puisqu'elles passent de 1 446 260 € à 1 564 000 € soit un différentiel plus de 120 000 €. Le virement de la section d'investissement de 1 374 360 € correspond à quelques euros près à la somme des produits exceptionnels cités plus haut. Or, toute bonne gestion ne doit pas obérer l'avenir proche ou lointain. Nous sommes très inquiets car vous envisagez un résultat de fonctionnement de 1 254 000 € sur 2013, à condition toutefois, que la vente des quatre logements soit réalisée, ce qui n'est pas garanti. Cela amènerait le compte de fonctionnement à 650 000 € pour l'année 2013.

En restant optimistes, nous pouvons penser que le résultat sera plus proche de 1 000 000 €, moitié moins qu'au début du mandat, et vous l'avez dit tout à l'heure que les dotations ou subventions sont en baisse et vont continuer à baisser. Les dépenses d'investissement sont établies à hauteur de 2 284 000 € si nous retirons de cette somme les deux grosses opérations que vous envisagez, le terrain synthétique et le restaurant scolaire, nous pouvons imaginer que les besoins de roulement d'investissement de l'ensemble de vos services est de l'ordre de 1 000 000 € annuel correspondant au résultat évoqué plus haut. Les charges de personnel, autre augmentation, toujours plus fortes que l'inflation, les frais engendrés par les nouveaux rythmes scolaires qui arriveront en 2014 que vous annoncez, bon an mal an, à plus de 100 000 €, les charges supplémentaires inhérentes à l'accueil des enfants de 3-4 ans à la cantine ainsi que la troisième tranche du restaurant scolaire pour 2014, l'acquisition des terrains de l'EPFL et un certain nombre de chantiers que vous avez cités (le chantier du cimetière, la MTL) feront que l'équilibre des comptes sera extrêmement difficile pour 2014. La marge de l'autofinancement sera très amoindrie et chaque projet conséquent devra faire appel à l'emprunt avec toutes ses conséquences financières.

Or, la section d'investissement est, par nature, celle qui a vocation à modifier ou à enrichir le patrimoine de la collectivité, vous l'avez citée dans votre synthèse à la page 4. Quelles seront nos possibilités en 2014 ? et je ne parle pas de 2020. Nous vivons aujourd'hui avec, semble-t-il, une certaine aisance mais l'avenir proche et lointain est compromis, nous ne pouvons donc nous satisfaire de ce budget : il n'y a plus de marge de manœuvres, les pépites de la commune sont maintenant inexistantes, la trésorerie est faible et l'avenir plutôt incertain. Recourir à l'impôt est aussi aléatoire, sauf à prévoir une augmentation conséquente. Dans la période actuelle, ce n'est pas notre choix pour les années futures de notre commune. Nous ne pouvons que nous abstenir sur ce budget présenté.

#### L. MEREY

Je voudrais faire une remarque par rapport aux réserves fin 2007. Elles étaient 824 867 € si je tiens compte des restes à réaliser de l'époque de 186 504 €, fin 2008, elles étaient de 1 460 000 €.

#### D. SARTELET

Les investissements que nous faisons doivent enrichir le patrimoine. La nouvelle salle de l'Espinette n'a pas été faite pour 5 ou 6 années, elle est venue enrichir le patrimoine. Avec les acquisitions des terrains EPFL, nous sommes propriétaires de plus de 20 hectares, c'est une richesse à prendre en compte au niveau du patrimoine communal. Ce ne sont pas des espèces sonnantes et trébuchantes mais ce sont des biens qui ne dévalueront pas.

Le terrain en schiste, c'est le médecin qui parle, ne me plaît pas, je ne supporte plus, l'été, voir les gamins courir dans la poussière et l'hiver, avoir les chevilles qui se tordent car le terrain est gelé. Ce terrain parfois n'est pas utilisé en hiver au vu des risques d'entorses. Ce terrain nécessite sur le plan santé d'être refait. Cet investissement est pour une durée minimum de 10 ans puisque le revêtement a cette longévité. Ce n'est pas un investissement pour un an ou deux, nous investissons sur du long terme pour donner des conditions d'usage et d'utilisation en toute sécurité.

En ce qui concerne le restaurant scolaire, je vous ai expliqué les conditions d'utilisation actuelles. Ce projet est nécessaire et nous ne pouvons pas le retarder. Les rythmes scolaires qui vont changer, l'augmentation de la fréquentation de la restauration font de cet aménagement une nécessité. Nous ne pouvons pas refuser l'inscription d'enfant pour un manque de capacité d'accueil. C'est de l'anticipation et de la gestion normale.

Lorsque vous parlez de l'augmentation des charges de personnel, il faut penser à inclure le nouveau gardien du gymnase de Montaigu, dont le salaire est presque totalement remboursé par le Syndicat Intercommunautaire Scolaire et le remplacement du personnel en longue maladie.

L'analyse brute peut paraître limite mais nous respecterons une gestion stricte et nous maintiendrons un niveau correct au plan communal. Si nous avons pensé ce budget, c'est que nous estimons en avoir les capacités.

Comme l'a souligné M. WILLER, il est nécessaire de renégocier le taux des emprunts pour déjà faire des économies. De plus, il n'est pas judicieux de faire de l'autofinancement à outrance alors que nous sommes dans une période où les taux d'emprunt sont les plus bas.

Je vous rappelle que tous les investissements sont pour du long terme.

#### S. ASSFELD LEMAIRE

Vous avez tout de même opté pour de l'autofinancement, puisque vous n'empruntez sur les deux projets que 200 000 €. Je suis tout à fait d'accord sur le concept intellectuel : améliorer les conditions de travail des salariés, augmenter la possibilité d'accueil des enfants, permettre aux joueurs de foot d'avoir des conditions de sécurité... J'ai peut-être une analyse primaire des chiffres mais vous arrivez à une section de fonctionnement de 1 257 000 € avec des recettes exceptionnelles de 660 000 € des appartements sur lesquels je me pose des questions sur leur capacité à être vendus, vous avez dit que l'immobilier n'allait pas fort, ils ont plus de 30 ans et sont situés dans un cadre peu verdoyant, si nous n'avons pas ces recettes, il nous reste 650 000 € pour finir l'année.

Comme vous le savez une section d'investissement est en moyenne entre 1 300 000 et 1 600 000 €. Que va-t-il se passer en 2014 ?

Nous reconnaissons les valeurs de vos philosophies, elles sont bonnes et nous y adhérons, mais il y a une réalité financière et en 2014 nous serons en déficit sur la commune de Heillecourt. Vous ne pouvez pas dire le contraire.

D. SARTELET

Oui je dis le contraire.

Je reviens sur les anciens appartements de fonction des enseignants : ils ont une trentaine d'année, nous en sommes propriétaires et des grosses réparations ne vont pas tardées à arriver. Si nous gardons ces appartements, nous allons avoir des charges d'entretien importantes pour les remettre aux normes.

Ils ne seront pas vendus à un prix exorbitant, deux évaluations ont été demandées, une par les domaines et une par une étude notariale. Ces évaluations sont au plus proche du prix du marché au vu de l'état des appartements. Nous ne prendrons pas le même risque que pour la maison située Place de la Fontaine. Nous avons fait une mise aux enchères. La personne qui l'a rachetée nous a mis au tribunal et nous avons été obligés de rembourser 50 000 €.

Nous prendrons toutes les garanties, il n'y aura pas de vices cachés, tout sera bien étudié et elles seront vendues à un prix correct, réel et honnête. Dans ces conditions, je suis convaincu qu'elles seront vendues.

De plus, une division parcellaire peut être effectuée au niveau des maisons situées près de l'école Victor Hugo. Cela nous permettra de libérer un terrain complémentaire, ce qui nous donnera l'équivalent d'un terrain à bâtir.

Mme ASSFELD vous avez raison d'être prudente, d'être sceptique, cela est tout à fait logique. Mais, nous aussi nous sommes prudents.

S. ASSFELD LEMAIRE

Vous n'annoncez pas de chiffres, mais cela a été dit en commission donc il n'y a pas de secret. Ce sont des biens à 150 000 €, c'est un investissement important. Je trouve que c'est dommage d'arriver à un équilibre de fonctionnement grâce à une recette exceptionnelle qui reste tout de même hypothétique.

Il est normal que vous l'inscriviez, puisque vous vendez votre bien. J'aurai toutefois préféré que nous soyons à 1 600 000 € dont 600 000 de produit exceptionnel sur l'activité.

Je suis très dubitative à ce sujet pour l'année 2014.

D. SARTELET

M. WILHELM a fait une évaluation avec une agence locale du patrimoine immobilier de la commune. Pour une commune comme la notre, nous avons beaucoup trop de bâtiments que nous chauffons, que nous entretenons. Ce sont des charges qui ne seront plus à assumer par la municipalité. Il est temps de réduire ce patrimoine immobilier

F. WILHELM

Cela renvoie au document qui a été présenté lors du DOB.

H. WILLER

Pour donner des chiffres synthétiques et abonder dans le sens de l'analyse qui vient d'être faite : nous avons une capacité d'autofinancement moyenne, hors recettes exceptionnelles et il y en a eu un certain nombre au cours des derniers exercices, qui est d'environ 400 000 €, et nous avons des remboursements d'emprunts de 220 000 € plus l'engagement pendant 10 années de régler 125 000 € à l'EPFL, cela nous porte à un total de 350 000 €, donc une capacité d'autofinancement nette, c'est-à-dire sans emprunter, de 50 000 €.

L. MEREY

Si je reprends l'historique de la capacité d'autofinancement depuis 2006 :

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
702 000 €	503 000 €	1 103 000 €	615 000 €	528 000 €	655 000 €	1 134 000 €

H. WILLER

Les recettes exceptionnelles

L. MEREY

Oui en recettes exceptionnelles

H. WILLER

Vous n'allez pas vendre des appartements tous les ans

L. MEREY

Je ne pense pas qu'il y en ai de vendu en 2006, 2007

H. WILLER

Il faut prendre les dernières années hors produits exceptionnels

L. MEREY

2010 : 528 000 €

D. SARTELET

Nous allons mettre au vote ce budget. Qui est contre ? 4 voix (Energie Nouvelle) Abstention : 2 voix (Heillecourt Avenir).

Adopté à la majorité des voix

## 5. Compte de gestion lotissement communal du Vercors 2012 : Rapporteur L. Meroy

### Préambule

Dans les mêmes conditions réglementaires que le compte de gestion de la commune, il sera procédé à l'approbation du compte de gestion présenté par le comptable public et se rapportant au budget annexe « lotissement du Vercors ».

### Délibération

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le conseil municipal a à délibérer sur l'approbation de ce compte de gestion.

D. SARTELET :

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité

## 6. Compte administratif lotissement communal du Vercors 2012 : Rapporteur L. Meroy

### Préambule

Dans les mêmes conditions réglementaire que celles du compte administratif de la commune, il sera procédé à l'approbation du compte administratif se rapportant au budget annexe « lotissement du Vercors ».

### Délibération

Le Conseil Municipal, après le retrait de Monsieur le Maire, sous la Présidence de Madame ROUYER, délibérant sur le compte administratif du Lotissement du Vercors de l'exercice 2012 dressé par Monsieur SARTELET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		0,00 €	0,00 €	733 626,58 €	0,00 €	733 626,58 €
Opérations de l'exercice			733 626,58 €		733 626,58 €	0,00 €
<b>TOTAUX</b>	0,00 €	0,00 €	733 626,58 €	733 626,58 €	733 626,58 €	733 626,58 €
Résultats de clôture		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0,00 €	0,00 €	733 626,58 €	733 626,58 €	733 626,58 €	733 626,58 €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Après examen de la commission Action Economique Emploi Ressources des 21 et 25 février 2013, il est proposé au conseil municipal de :

- Constaté, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus qui vient clore ce budget annexe.

D. SARTELET :

Y a-t-il des remarques ? Non

Je me retire pour vous laisser voter sous la présidence de la première adjointe Mme ROUYER

Le maire quitte la salle du conseil

F. ROUYER

Nous passons donc au vote de ce compte administratif du Vercors.

Qui est contre ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité

Le maire revient dans la salle.

Les quatre exemplaires du budget communal, du budget du Lotissement du Vercors, du compte administratif communal, et du compte administratif du lotissement du Vercors sont donnés aux membres du conseil municipal pour signature.

## **7. Vote des taux de la commune 2013 : Rapporteur L. Mery**

Après examen de la commission ressources des 21 et 25 février 2013, il est proposé au conseil municipal le maintien des taux votés en 2012

Pour mémoire :

- Taxe d'Habitation : 8.40 %
- Taxe Foncière sur le Bâti : 7.79 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 18.25 %

D. SARTELET

Y a-t-il des interventions sur le maintien des taux avec une augmentation des bases de 1.8 % comme précisé ?

H. WILLER

La stagnation des taux signifie, compte tenu de la réévaluation des bases locatives de 1.8 %, signifie que les impôts vont augmenter d'au moins 1.8 % pour les heillecourtois. En effet, à la part de taxe d'habitation et de taxe foncière de notre commune s'ajoute celles du Grand Nancy pour la taxe d'habitation et la taxe foncière et du Département pour la taxe foncière uniquement.

Or pour la seule taxe d'habitation payée par tout foyer heillecourtois, l'augmentation est de 18 % depuis 2008.

Donc oui à la maîtrise de l'augmentation ici, mais non, Monsieur le Vice-président, Monsieur le Délégué Communautaire à la flambée de la taxe d'habitation au Grand Nancy que vous avez votée depuis 2008.

D. SARTELET

Je n'aime pas entrer dans ce genre de polémiques. Nous pouvons comparer les deux assemblées qui nous concernent au-delà de l'assemblée communale à savoir le Conseil Général et le Conseil de Communauté. Je rappelle que le Conseil Général a augmenté de 12 % en une année sa taxe. La Communauté Urbaine a un potentiel d'actions au niveau des communes avec des compétences particulièrement lourdes : les transports, les voiries, l'éclairage public, les ordures ménagères, l'eau, l'assainissement... Ce sont des postes très importants. En 2012, le taux d'augmentation de la Communauté Urbaine a été très modéré 1.5 % contre 12 % pour le Conseil Général.

H. WILLER

Je vous parle d'assemblées dans lesquelles vous siégez, moi, je ne siége pas au Conseil Général. A force de faire ces critiques, je pourrai faire une suggestion au Conseil Général : supprimer les subventions aux communes, ils feront des économies de suite et ils ne seront pas obligés d'augmenter la fiscalité.

IL faut faire attention à ce que l'on dit.

D. SARTELET

Je ne doute pas que ce serait avec plaisir qu'ils diraient non pour subventionner certaines communes.

Je mets donc au vote ces taux.

Qui est contre ? 0

Abstentions : 4 (Energie Nouvelle)

## 8. Attribution des subventions 2013 : Rapporteur L. Meroy

Vu le budget primitif 2013,

Sur proposition des commissions Animation, Culture et Sport du 13 février 2013, Politique de la Famille et Action Sociale du 13 février 2013 et Action Educative du 6 février 2013,

Après examen de la commission Action Economique Emploi Ressources des 21 et 25 février 2013, il est proposé au conseil municipal :

D'autoriser un vote global des subventions,

De décider le versement des subventions suivantes :

	PROPOSITION 2013
CCAS	40 000.00
Amicale du personnel communal	10 000.00
Loisirs et Rencontres	5 000.00
Loisirs et Rencontres Bibliothèque	10 000.00
Loisirs et rencontres concours de nouvelles	300.00
Association Musique Heillecourt	4 000.00
Association artistique Heillecourtoise	450.00
E.S.H.	11 100.00
U S H	1 300.00
U.S.H Exceptionnel (si participation sportive à Neuhofen)	475.00
Les Foulées de l'Embanie	15 000.00
Association Philatélique	370.00
A.E.I.M. Foyer des Aulnes	450.00
A.E.I.M. Centre d'Aide par le Travail	450.00
Judo club	1 200.00
Fols qui Dansent	500.00
Association Sportive CES MONTAIGU	1 300.00
Scouts France Soutien environnement	500.00
F.N.A.C.A.	200.00
Souvenir Français	175.00
	<b>PROPOSITION 2013</b>
Jumelage	2 800.00
Amicale des donneurs de sang	440.00
Badminton	950.00
Tennis club	3 500.00
Tennis Club 40è anniversaire	1 000.00
Pétanque	400.00
Footing Form	800.00
Aikido	300.00
Taekwondo	1 000.00
VTT Fun club	300.00
Team Culture vélo	1 000.00
Gordonn Bennett	1 000.00

Jazz Partner's Band	400.00
Anciens Combattants Heillecourt/Jarville	175.00
A.C.P.G. – C.A.T.M..	175.00
Manonchante	500.00
Comité Départemental 54 Tennis (open Stanislas)	400.00
Free Folk Quartet	550.00
Association Nancy Porte Sud	1 000.00
Collège Montaigu : concert	400.00
Association animation MTL	1 000.00
GIHP	400.00
ARS	400.00
Association des retraites et personnes âgées	8 000.00
Amicale VICTOR HUGO	510.00
Association HEILLECOURT CHATEAUBRIAND	510.00
Association Groupe Scolaire EMILE GALLE	510.00
Association Jeunesses Musicales de France	1 000.00
Coopérative École E. GALLE	2 040.00
Coopérative École Primaire CHATEAUBRIAND	1 700.00
Coopérative École Maternelle CHATEAUBRIAND	1 020.00
USEP CHATEAUBRIAND :	850.00
Coopérative École Primaire VICTOR HUGO	1 700.00
Coopérative École Maternelle V. HUGO	1 020.00
USEP V. HUGO	900.00
Coopérative Ecole E.GALLE (classe transplantée Saxon Sion)	4 200.00
Coopérative Ecole Élémentaire CHATEAUBRIAND (littérature jeunesse)	700.00
Coopérative École Primaire E. GALLE (Réalisation film)	800.00
Coopérative Ecole Maternelle CHATEAUBRIAND (sortie Strasbourg)	700.00
CELS CHATEAUBRIAND	6 800.00
CELS VICTOR HUGO	6 800.00
CELS EMILE GALLE	6 800.00

Certaines subventions, comme celles relatives au CELS, feront l'objet de versements échelonnés en fonction des besoins.

#### L. MEREY

Je vous laisse regarder la liste.

Je ferai juste un commentaire. Il y a quelques subventions concernant de nouvelles associations telles que :

- l'Association Artistique Heillecourtoise (450 €) et
- les Foulées de l'Embanie n'ayant plus de frais inscrits dans le budget communal, il y a une subvention (15 000 €)

Il y a aussi de nouvelles subventions comme :

- 1000 € pour le tennis club pour participer à son 40<sup>ème</sup> anniversaire
- 1000 € pour le Team Culture Vélo
- 1000 € pour la Gordon Bennett
- 4200 € pour un projet de l'école Emile Gallé sur une classe transplantée à Saxon Sion
- 700 € pour l'école Chateaubriand pour de la littérature jeunesse
- 700 € pour l'école Chateaubriand pour une sortie à Strasbourg

La suite de la liste reste à l'identique

#### D. SARTELET

Y a-t-il des questions ?

H. ARSLANIAN

M. PELARD qui m'a donné pouvoir s'abstient pour la subvention à la Gordon Bennett

D. SARTELET

Nous ferons un vote global.

Adopté à l'unanimité

## **9. Changement d'usage de deux logements par Batigère Nord Est : Rapporteur L. Merey**

Le 20 décembre 2012, BATIGERE NORD EST sollicite l'autorisation de la Direction Départementale des Territoires d'affecter à usage de bureaux deux logements de type 3 et 4 situés au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment Fragonard, 2 rue de Lorient à Heillecourt.

En application de l'article L 443-11 du code de la Construction et de l'Habitation, la préfecture demande l'avis de la commune de Heillecourt, concernant ce projet, sous forme de délibération, afin de régulariser le changement d'affectation de ces deux logements.

Après examen de la commission Action Economique Emploi Ressources des 21 et 25 février 2013, il est proposé au conseil municipal :

D'émettre un avis favorable au changement d'usage des deux logements situés au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment Fragonard, 2 rue de Lorient – Heillecourt.

D. SARTELET

L'agence locale souhaite récupérer ces logements pour faire une antenne à Heillecourt où elle regrouperait la majorité de ses services. Je vous rappelle qu'elle gère également le secteur de Saint Nicolas de Port.

Y a-t-il des remarques ? Je mets aux voix

Adopté à l'unanimité

## **10. Rythmes scolaires : Rapporteur P. César**

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de France, pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement. Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours. La règle commune proposée est la suivante

- 24 heures d'enseignement sur 9 demi-journées ;
- les heures d'enseignement sont réparties les : lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin à raison de 5h30 maximum pour une journée et 3h30 maximum pour une demi-journée ;
- la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

L'organisation de la semaine scolaire est décidée par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur après avis du maire intéressé.

Le temps périscolaire nouveau de 3 heures qui apparaît du fait de la réforme des rythmes scolaires, s'il est assuré, le sera sous l'autorité de la collectivité territoriale.

Un décret devrait prochainement modifier, pour 5 ans, les normes d'encadrement des accueils de loisirs de la manière suivante :

- un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans (au lieu de 1 pour 10 actuellement) ;
- un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans (au lieu de 1 pour 14).

En fonction d'une première simulation effectuée, le nombre d'enfants susceptibles d'être pris en charge serait de 544.

Ce qui représente 35 animateurs à trouver pour 3 heures par semaine. .

La charge financière pour la commune a été évaluée à l'année à 90 000 euros, soit 166 euros par élève. Même si une dotation forfaitaire de 50 euros par élève est attribuée pour 2013, ce montant reste pour la commune une nouvelle dépense importante.

Considérant en outre que du dialogue et de la concertation menés avec les enseignants, les représentants de parents d'élèves et les présidents d'associations intéressées, il ressort clairement le souhait majoritairement exprimé de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme.

Après examen de la commission Action Educative du 6 février 2013, il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales.
- de charger M. le Maire d'en informer par lettre recommandée avec AR le directeur académique des services de l'éducation nationale et par lettre simple le président du conseil général au titre du transport scolaire.

D. SARTELET

C'est un sujet très important et primordial puisqu'il touche à l'éducation de nos enfants.

Un constat a été fait. Je ne me permettrais pas de remettre en cause le diagnostic établi qui dit que les moins bons résultats scolaires obtenus, malgré le budget consacré à l'éducation en France par rapport aux autres pays européens, nous arrivons en 29<sup>ème</sup> position sur 49, sont dus à la trop grande fatigue des enfants. Il faut donc remettre les cours en 4 jours et demi.

Il faut se déterminer très rapidement, la date limite étant le 31 mars 2013. Il faut informer le Conseil Général de notre avis pour l'organisation des transports scolaires, mais nous ne sommes pas concernés au niveau de la commune de Heillecourt. J'ai toutefois demandé au Président du Conseil Général de pouvoir reporter notre décision à ce soir au lieu du 9 mars prévu, tout en l'informant qu'il était probable que nous demanderions la dérogation auprès du DASEN pour un report en 2014.

Ce sujet touche toute une organisation et dans tous les domaines : au niveau des activités jeunesse et sportive, au niveau de la restauration scolaire, au niveau des intervenants dans les écoles, il faut qu'ils soient agréés... Toutes ces choses ne pourront pas être opérationnelles à la rentrée de septembre 2013. Nous devons travailler tous ensemble pour faire un véritable projet éducatif communal qui sera présenté, comme l'a rappelé Mme CESAR, au DASEN et qui devra le valider. Ce projet sera aussi travaillé par les enseignants. Il faut qu'il y ait une concordance entre le projet éducatif et le projet pédagogique. C'est le DASEN qui tranchera.

Trois réunions ont été programmées successives où nous avons rencontré :

- tous les enseignants de la commune en présence de M. BOLSIUS, inspecteur d'académie : ils ont été unanimes pour demander le report de cette réforme à septembre 2014
- les représentants de parents d'élèves et le CELS : eux aussi sont favorables au report
- les présidents des associations : des modifications concernant les horaires de fréquentations des activités proposées devront intervenir également, le mercredi matin étant réservé à l'école : avis négatif pour l'application dès la rentrée de septembre 2013

Nous ne sommes certainement pas les seuls à demander ce report au niveau national. L'argument mis en avant pas tous unanimement est la trop grande rapidité d'exécution de la réforme. Il faut un délai de réflexion plus grand pour permettre à cette réforme d'être efficace pour améliorer les résultats scolaires et donner un rythme de vie plus approprié aux enfants c'est-à-dire partagé en trois temps : l'école, les loisirs - les sports et la famille.

Je vous propose donc de reporter cette adaptation des rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

O. LAURENT

Monsieur le Maire, juste une petite précision, avez-vous fixé un calendrier pour étudier ce dossier ?

D. SARTELET

Je ne sais pas si un calendrier a été fixé, mais Mme CESAR est chargée de constituer un groupe, formé des personnes qui le souhaitent, pour préparer un projet éducatif. Ce groupe peut commencer à travailler rapidement, car un an c'est court pour un projet homogène qui s'intégrera dans la vie communale et dans la vie scolaire en collaboration avec les enseignants.

Les personnes intéressées peuvent le faire savoir dès à présent auprès de Mme CESAR ou de moi-même.

P. CESAR

Les premières réunions de concertations ont été ouvertes à tout le monde. Nous attendons la proposition des enseignants par groupes scolaires. Entre eux, il faut qu'ils se concertent pour avoir une cohérence au niveau des heures d'arrivée et de sortie des enfants. De plus, il faudra tenir compte de la restauration scolaire. Des tables rondes auront lieu fin mars et début avril. Les conseils d'école commencent cette semaine. Un point sera donc fait. Les enseignants, aussi, organisent des groupes de travail. Nous pouvons donc commencer à travailler et tout le monde est le bien venu.

S. ASSFELD LEMAIRE

Vu l'ampleur du travail, je plains sincèrement l'élu qui va assurer cette organisation. Je sais que je disais à l'instant que les moyens de la commune ne sont pas pléthore mais je me posais la question s'il était possible d'envisager l'accompagnement d'un cabinet sur ce type de mise en place car un travail comme celui-ci représente presque un mi temps.

C. CHERY

Vous générez des dépenses !

S. ASSFELD LEMAIRE

Oui, je génère volontairement des dépenses sur 6-8 mois, ce travail me paraissant tellement énorme.

D. SARTELET

Je reste optimiste sur l'accompagnement qui pourra être proposé au niveau gouvernemental. On ne nous laissera pas dans le flou. Je pense qu'il serait judicieux que l'académie ou un organisme nous propose une trame et un accompagnement.

O. LAURENT

Nous avons la chance d'avoir mis en place à Heillecourt un Contrat Educatif Local depuis 1999. Forts de cette expérience, cela ne devrait pas poser de problème.

P. CESAR

Je suis bien d'accord avec vous, nous sommes à l'origine de cette création vous au niveau du groupe scolaire Chateaubriand et moi de Victor Hugo, mais ce n'est pas le même fonctionnement, le même investissement au niveau financier et au niveau du personnel. Il y a énormément d'intervenants. Déjà au niveau des CELS, vous connaissez le fonctionnement, la mise en œuvre a été difficile et heureusement, il y avait des parents qui étaient bénévoles. Dans ce projet, nous sommes dans un autre cas de figure. Rien que l'action effectuée par M. LHUILLIER concernant les 35 intervenants qui travaillent trois heures par semaine sur notre commune représente déjà une tâche énorme, je vous laisse imaginer ce que les nouveaux rythmes scolaires vont générer.

O. LAURENT

Je suis tout à fait d'accord, les CELS doivent évoluer de toute façon.

P. CESAR

Il faut trouver la place des CELS. Leurs intervenants sont là ¾ d'heure à midi et 1 heure le soir. Ce ne sont pas des contrats de travail, nous passons par des associations. Quelles seront leurs disponibilités ? Les heures d'intervention vont être décuplées. Il faudra trouver la qualité et la quantité, ce qui ne sera pas une tâche facile. Il va aussi falloir bien gérer la place des CELS et leur avenir. Est-ce que cela reste pertinent ou pas. Dans quelle mesure ils peuvent s'occuper des enfants après le temps scolaire et pédagogique. Cela est une autre question.

Il y a plein d'interrogations, je regarde tous les documents disponibles, je lis tout ce qui est écrit et proposé. Le tri est difficile à faire dans les différentes réponses apportées. Je remercie Mme ASSFELD pour sa proposition. Je tiens, aussi, à remercier M. LHUILLIER qui m'épaule énormément.

Je suis optimiste, nous allons y arriver.

O. LAURENT

Je suis tout de même un peu inquiet, dans le projet de la délibération, nous parlons de 3 heures par jour. Mais, il y aura d'une part la gestion de l'accueil par la municipalité et d'autre part la gestion par les CELS. Logiquement il ne devrait y avoir qu'un seul projet éducatif local.

P. CESAR

Il n'y a pas de gestion par les CELS. Vous en avez parlé, mais peut-on s'appuyer sur l'historique des CELS pour trouver des intervenants ? Nous ne sommes pas dans le même cadre. Les activités qui seront proposées devront être en cohérence avec le projet de l'école. C'est tout à fait différent des activités CELS

S. ASSFELD LEMAIRE

Il y aura toutefois des décisions politiques à prendre. Cela ne repose pas sur la bonne volonté des enseignants et je n'attends rien de l'éducation nationale comme volonté divine. Il y a donc un vrai débat politique sur la prise en charge des animateurs. Les intervenants des CELS laissent entendre qu'ils verraient d'un bon œil que, finalement, ils se mettent un peu en retrait pour laisser la place à cette nouvelle organisation. Ils se questionnent sur la légitimité de maintenir un créneau puisque les enfants, en plus des midis, auront encore 3 heures d'animation. Certains enfants feront des animations pratiquement toute la journée sur des amplitudes horaires identiques.

D. SARTELET

D'où mon interrogation : est-ce le bon traitement de la fatigue des enfants ?

M. SCHWARTZ

Dans le travail qui va être lié à ces nouveaux rythmes scolaires et dans l'organisation, cela dépasse le contrat éducatif, nous sommes sur le plan éducatif local. Cela ira jusqu'à la prise en compte générale, en incluant les activités jeunesse, dans cette logique, et à partir de là à partir du moment où dans ce qui se passe dans les écoles avec, par exemple, ne serait ce que l'encadrement qui est demandé, il est sûr que de toute façon ça va se... tout va être reconstruit. Cela va être un pot global dans les écoles et c'est dans ce pot global qu'il faudra voir effectivement les places et des CELS et des organisations, ce n'est pas du plus obligatoirement. C'est-à-dire que les activités telles qu'elles étaient, telles qu'elles existaient ou autre peuvent entrer aussi, en fonction du cadre qui sera mis en place dans ce périscolaire en tant que tel. C'est à dire que c'est l'aspect périscolaire qu'il faut revoir dans la définition. Avec du plus de fonctionnement, des possibilités de fonctionnement et des possibilités d'offres.

Le travail et l'organisation liés à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dépassent le contrat éducatif local actuel. Cela devient une prise en compte générale, et nous pourrions y inclure les activités jeunesse. Nous devons reconstruire notre Contrat enfance jeunesse CAF, il faudra donc penser à y impliquer les projets des intervenants des rythmes scolaires.

S. ASSFELD LEMAIRE

Je n'ai pas la même lecture. Je pense que Mme CESAR maîtrise parfaitement son sujet. Je suis étonnée de vos propos.

P. CESAR

Le projet sera calqué avec le projet d'école et doit être agréé par l'inspecteur d'académie.

M. SCHWARTZ

Je dis que le projet d'école s'inscrit et le périscolaire après s'inscrit aussi dans le contrat éducatif. Je ne dis pas qu'il faut qu'il y ait un lien de projet. Je dis qu'au niveau communal, nous dans le projet communal, il va se construire avec l'organisation complète quand on parle du mercredi matin ou du mercredi après midi ou de l'organisation dans la suite, voilà c'est tout. Je ne dis pas que les trois heures là sont prises en compte par le contrat jeunesse.

Je dis simplement que c'est un projet communal global et qu'il faut y réfléchir ensemble et que nous ne devons pas négliger les contrats qui existent déjà et qui peuvent nous épauler.

H. WILLER

Je ne reviendrais pas sur la méthode de concertation, je garderais pour moi mon point de vue. Il me semble regrettable que cette réforme des rythmes scolaires à laquelle personne n'ose s'opposer sur le fond fasse l'objet d'une telle collusion de conservatisme, pour moi, au détriment des enfants. Il faudra effectivement la mettre en œuvre en septembre 2014 en s'intéressant prioritairement à l'intérêt des enfants et en répondant aux besoins des parents, comme cela l'a été dit. Je ne peux qu'abonder dans le sens, du fait qu'il va falloir que la commune change de braquet en matière de pilotage du temps périscolaire et cesse de se décharger sur les parents.

P. CESAR

Etant à l'initiative d'un CELS, je ne pense pas que la commune, à l'époque de leur création, se soit déchargée sur les parents. Il y avait une amicale, il a été demandé que nous créions une association spécifique pour ces activités là. Les parents, dont je faisais partie, se sont impliqués dans ce dispositif parce que nous en avions envie. Cela n'a pas été fait avec « le couteau sous la gorge ». Je le réprécise, cela a été fait de façon volontaire et pas du tout de la façon que vous le décrivez. Les choses ont peut être évoluées. Cependant, durant les cinq années où je l'ai fait, nous étions peu nombreux mais nous nous sommes investis, M. LAURENT peut en témoigner. Avec le temps, nous avons trouvé des parents, puisque, heureusement, il y a encore des personnes qui s'impliquent dans la vie communale et qui ne font pas que consommer, qui ont repris la relève. Je ne peux pas vous laisser dire qu'au début des CELS, la commune s'est déchargée sur les parents.

A l'heure actuelle, les personnes qui s'occupent des CELS ont besoin de la commune pour avoir des informations et nous avons toujours répondu présents.

H. WILLER

J'ai entendu des demandes formulées lors de la réunion en présence des parents et des représentants des CELS, et il me semble, que ce qui a été dit à ce moment là, ne soit pas nouveau. Je ne remonte pas à la création des CELS, mais la demande n'est pas nouvelle.

Il va falloir se professionnaliser sur le sujet et la commune doit avoir un rôle de pilotage et d'assumer une coordination, au niveau de l'ensemble de la commune, qui aujourd'hui est décentralisée, déconcentrée au niveau des écoles.

P. CESAR

Il faut reconnaître l'investissement des parents qui le font et ce depuis plusieurs années.

N. MONGE

Je vais même aller un peu plus loin. Avant les CELS, il existait les CATE, contrats d'aménagement du temps de l'enfant, dont je suis l'initiatrice à l'école Emile Gallé avec M. JEANDEL. Cela se déroulait durant le temps scolaire ; c'était un projet fait avec les parents et les enseignants. Nous étions au plus près de l'enfant. A l'apparition des CELS, au niveau des groupes scolaires, nous n'avions pas les mêmes orientations et les mêmes activités, puisque les enfants n'avaient pas les mêmes attentes.

Nous avons été précurseurs et je reste très attachée à ce que cela soit les parents, qui sont au plus près des enfants, qui doivent rester maîtres de ce système.

L. KAMIRI WOELFFEL

Au niveau des CELS, j'ai vécu quelques années de gestion d'un CELS, il n'y avait pas l'engouement et le volontariat passés, il y avait deux ou trois personnes autour duquel tout tournait. Ces derniers « galéraient » pour assurer l'absence des animateurs et pour gérer tous les sujets abordés ce samedi là.

Je pense que ce n'est plus l'outil adapté à la complexité de ce qui va être mis en place : au niveau pédagogique, au niveau organisation, au niveau des horaires... en plus il y aura un temps avec les enseignants pour les élèves en difficulté. Donc tout cela va être trop complexe pour le CELS.

Cela ne découle pas de la mauvaise volonté des personnes, mais le fonctionnement est trop compliqué pour des bénévoles. Je prends l'exemple de Chateaubriand, il y a trois quatre ans, heureusement que le président était très présent, parce que lors de l'absence d'un animateur, il fallait pallier à son remplacement et les enseignants étaient de bonne volonté et s'arrangeaient, mais cela était difficile et très limite au niveau sécurité et législation.

L'outil est bon, l'idée de départ est bonne, mais ce n'est plus adapté au défi que l'on s'est donné.

P. CESAR

Cela ne pourra pas être le fonctionnement des CELS, ils ne pourront pas prendre en charge cette nouvelle organisation. Les intervenants seront dépendants de la commune. Mais nous pourrions nous appuyer sur le potentiel qui existe au niveau des animateurs. Voilà l'idée.

D. SARTELET

Ce qui revient bien à ce que nous nous sommes dits. Je rejoins, sur ce plan M. WILLER quand il dit que la commune doit être pilote, effectivement, je crois que la commune doit être vigilante pour que ce projet qui sera créé soit un projet de qualité et qu'il apporte quelque chose à l'enfant dans son devenir et dans sa réussite.

Je renouvelle mon invitation à vous faire connaître pour participer au groupe de travail.

Je propose dans l'immédiat cette délibération qui consiste à m'autoriser à demander au DASEN une dérogation pour un report pour l'application de ces rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015.

H. WILLER

Vous avez présenté cela comme une délibération, les textes ne prévoient pas une délibération puisque c'est de la responsabilité de la compétence du maire.

D'autre part, pour les raisons que j'ai indiquées dans mon intervention et pour tout ce débat, nous ne prendrons pas part au vote.

D. SARTELET

Effectivement, d'après les textes, il aurait pu suffire que le maire seul demande la dérogation. J'ai jugé normal et démocratique de faire passer cette décision en conseil communal pour que chacun puisse s'exprimer et que cela ne soit pas une décision autoritaire du maire.

Je mets aux voix. Contre ? 0 Abstentions ? 4

## **11. Mission Locale : rapporteur R. SCHUSTER**

La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes de 16 à 25 ans. Elle assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle

Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. Les structures d'accueil doivent apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé.

Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut bénéficier de réponses individualisées :

- pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation,
- pour établir son projet de formation et l'accomplir,
- pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Après examen de la commission Action Economique Emploi Ressources des 21 et 25 février 2013, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la commune à la mission locale fixée à 1.10 € par habitant à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013
- de décider d'inscrire le montant de cette cotisation au budget 2013

### **D. SARTELET**

Nous nous sommes toujours intéressés, à l'initiative de mon prédécesseur, à l'emploi. Depuis longtemps, nous avons une antenne locale municipale, même si une convention avait été signée à l'époque avec l'ANPE. Dans le contexte actuel, avec le taux de chômage des jeunes qui est en augmentation et leur prise en charge qui est de plus en plus difficile, nous pouvons nous faire aider par la mission locale. Seules deux communes du Grand Nancy n'ont pas encore adhéré à cet organisme : Dommartemont et Heillecourt. Dommartemont n'est pas touché par le sujet. Nous sommes donc la seule commune à utiliser les services de la Mission Locale sans financement, ce qui n'est pas très honnête au niveau de la solidarité communautaire. Je vous propose donc de rejoindre toutes les communes du Grand Nancy qui utilisent ce service.

Après échange avec les services de la Mission Locale, nous avons la garantie d'avoir une antenne locale à Heillecourt, il faut encore définir la périodicité. Une personne pourra recevoir les jeunes heillecourtois et des jeunes des communes des environs, sur la même conception que pour la permanence des avocats.

Y a-t-il des questions ?

### **S. ASSFELD LEMAIRE**

Ce n'est pas une question mais une remarque. Je me réjouis de cette décision puisque je l'attends depuis une quinzaine d'année. Je suis patiente et cela porte ses fruits. Effectivement, il est important que des professionnels puissent accueillir nos jeunes demandeurs d'emploi. Pourrions-nous avoir des éléments statistiques sur les jeunes de 18-25 ans accompagnés par la Mission Locale afin de voir le contexte général de la commune ?

### **D. SARTELET**

Oui nous aurons les chiffres des personnes concernées, annuellement.

Je mets donc aux voix. Contre ? Abstention

Adopté à l'unanimité

## **12. Arrêt du PLU de Heillecourt : rapporteur P. VERGNAT**

**P. VERGNAT**

Nous arrivons dans la phase finale dans l'élaboration du PLU qui succède au POS. Les objectifs de révision amorcés en 2005 n'ont été repris qu'en 2009 avec la nouvelle mandature. Cette transformation, en liaison avec le Grand Nancy et la contribution technique de l'ADUAN, a mobilisé les forces vives de la ville élues, mais également les services techniques avec les précisions apportées par M. HERRMANN, et les services administratifs avec M. NICOLAS, dans la prise en compte des nouvelles directives territoriales d'aménagement du territoire. Ces dernières sont traduites dans des rédactions partagées et de multiples relectures de l'ensemble des documents. Nous sommes même devenus la référence avec les échanges du pôle urbanisme du Grand Nancy.

L'arrêt du PLU a fait l'objet d'un avis du conseil municipal le 27 juin 2012, la communauté urbaine a validé cet arrêt lors du conseil du 6 juillet 2012. Le premier calendrier fournit au départ, en 2006, montre l'évolution au cours des années :

- la reprise de 2009 à 2012 avec la prévision de l'approbation du PLU en conseil communautaire c'était l'objectif de fin 2012, cela a été retardé de quelques mois puisque cela a eu lieu en 2013.
- L'approbation du PLU en conseil communautaire se fera le 29 mars précédé de l'avis du conseil municipal le 12 mars après que le commissaire enquêteur est fourni son rapport le 22 janvier 2013.

Le président du Grand Nancy a, dans un arrêté du 8 octobre 2012, ordonné l'ouverture d'une enquête publique qui s'est tenue du 12 novembre au 12 décembre 2012. Le commissaire enquêteur et son suppléant ont été désignés par le Tribunal Administratif de Nancy. Les différentes phases de l'enquête publiques ont porté sur les observations des personnes publiques associées et également les observations annexées au registre de l'enquête ouverte durant cette période de novembre à décembre 2012. Ces différentes phases ont conduit à l'examen des réclamations et des observations formulées et se sont terminées par les conclusions du commissaire enquêteur.

Les conclusions du commissaire enquêteur :

- s'agissant des personnes publiques associées, les observations émises par la CUGN, le SCoT 54, la chambre de l'Agriculture, la Chambre de Commerces et d'Industries Territoriale, le Conseil Général, la Préfecture, ont toutes été prises en considération et suivies d'effet. Egalement, il convient de respecter le consensus obtenu par la concertation menée par la municipalité fixant un objectif de densité raisonnable pour l'OPA, la Vigne des Sables.
- S'agissant des observations de la population, une réponse individuelle ou collective a été formulée à la totalité des observations.
- Les observations critiques émises par le groupe Energie Nouvelle ne remettent pas en cause le projet de PLU
- S'agissant du respect des normes : des orientations d'aménagement sont conformes au principe inscrit au PADD
- Le PLU est conforme au document de planification préconisé par la Communauté Urbaine
- Le projet a fait l'objet d'une concertation préalable
- Une publicité efficace a été réalisée
- Les formalités réglementaires de publications et d'affichages ont été régulièrement accomplies

Pour ces motifs, le commissaire enquêteur émet un avis favorable au projet du PLU de la commune de Heillecourt. Cela est signé de M. GRANDMOUGIN le 22 janvier 2013.

Conformément à la procédure du calendrier présenté pour l'élaboration du PLU de Heillecourt, le conseil communautaire sera amené à se prononcer sur l'approbation définitive de la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

La Ville de Heillecourt invitée à formuler un avis, avant l'arrêt du projet par le Grand Nancy qui sera suivi de l'enquête publique, s'est prononcée favorablement par délibération en date du 27 juin 2012 à l'unanimité en conditionnant son avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme à la réalisation de la halte gare de Heillecourt préalablement à l'urbanisation des Friches SNCF.

La commission Urbanisme, Travaux, Développement Durable du 1er mars a pris connaissance des conclusions du commissaire enquêteur.

Le conseil municipal, qui a été destinataire de l'ensemble dématérialisé des documents, est invité à examiner les observations et les réponses apportées en formulant un avis avant l'approbation définitive du Plan Local d'Urbanisme par le conseil de communauté prévu le 29 mars 2013.

#### D. SARTELET

Revoyons-nous les quelques modifications qui ont été faites depuis la séance de juin 2012, notamment en ce qui concerne les demandes déposées auprès du commissaire enquêteur ?

#### P. VERGNAT

Il y a eu des demandes établies par des personnes publiques associées et il y a eu 18 demandes consignées dans le registre qui a été déposé en Mairie et en Communauté Urbaine en décembre 2012. Cela figure sur le site de la Communauté Urbaine auquel tout le monde a accès et également sur le site de la Commune. Tout le monde peut en prendre connaissance, ce sont les rapports du commissaire enquêteur.

#### D. SARTELET

Je tiens à apporter une précision sur un sujet qui a fait débat, il s'agit de l'enclave située au nord de la voie ferrée au niveau de la Vigne des Sables. Elle faisait l'objet d'une orientation particulière d'aménagement puisqu'une densification beaucoup moindre que celle citée dans les directives du SCoT et de la Préfecture. Sur ce dossier, contrairement à la demande du Préfet par l'intermédiaire des services de la DET et avec l'approbation de l'association des Riverains de la Vigne des Sables, le commissaire enquêteur a maintenu l'orientation particulière qui vous a été présentée, à savoir une faible densification de ce secteur.

Donc, à notre demande, avec l'appui des riverains, nous avons obtenu cette décision, malgré la volonté de densifier davantage du Préfet.

Une autre remarque, concernant les espaces verts protégés, qui ont été agrandis, du côté du Marché de Gros, le commissaire enquêteur a trouvé logique que cela revienne aux limites du POS. Donc, cela a été rétabli.

Il existe des espaces verts au sud de la Grande Rue sur lesquels le commissaire enquêteur n'a pas voulu revenir. Il a précisé qu'il fallait garder une surface équivalente d'espaces verts dans ce secteur pour permettre des modalités d'urbanisation et pourront être modifiés ultérieurement. Ce schéma fixe une superficie d'espaces verts, ce n'est pas obligatoirement le lieu exact des espaces verts. Cela sera pris dans le schéma d'urbanisation globale de tout ce secteur. Cela est la réponse qui nous a été apportées.

Y a-t-il des interventions ou des remarques sur ce PLU ?

## H.WILLER

Le rapport du commissaire-enquêteur est à l'image de toute la procédure d'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) dans notre commune que l'on peut résumer ainsi : « circulez, il n'y a rien à voir ». Nous en sommes, en ce qui concerne ce conseil municipal, à l'ultime étape d'élaboration du PLU. Et puisqu'il semble rester, dans quelques esprits, l'idée que ce dossier n'est sujet à aucun débat, je vais rappeler les étapes principales et ses caractéristiques essentielles.

- Début 2011, une réunion dite de toutes les commissions (en réalité il s'agissait d'un conseil municipal à huis clos) a lieu sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) avec une présentation des trames d'aménagement et surtout d'hypothèses sur le tracé de la descente de Frocourt. Malgré l'engagement d'étudier des alternatives, nous n'avons jamais eu aucun retour, si ce n'est la réalisation de cette desserte dans les conditions prévues depuis toujours.
- En juillet 2011, au détour d'un compte-rendu de bureau municipal, nous apprenons la présentation à venir du PADD. Nous adressons une lettre au Maire le 24 août pour demander des précisions sur la composition du groupe de travail annoncé sur le PLU et proposer d'y participer : nous n'avons jamais reçu de réponse.
- Le PADD est présenté aux membres du conseil municipal à huis clos avant la réunion publique du 20 septembre 2011 ; le débat a lieu au conseil municipal du 27 septembre avant le vote au Grand Nancy le 30 septembre. Tout a été « bouclé » en 10 jours.
- Les travaux sur le Plan local d'urbanisme (PLU) sont vaguement évoqués en commission urbanisme du 17 novembre 2011
- Une réunion du conseil municipal à huis clos a lieu le 28 février 2012, une réunion publique sur invitation est organisée à l'attention des habitants du quartier Vigne des Sables le 6 mars. La concertation sur le PLU est officiellement close par le Maire le 23 mars.
- Le projet de PLU est présenté pour avis au conseil municipal du 27 juin avant une délibération au Grand Nancy le 6 juillet.

Et c'est là que les choses commencent à être « drôles » :

- si nous croyons la conclusion faite par le Directeur général des services (et d'ailleurs, on se demande de quel droit) retranscrite dans le procès-verbal, à l'issue du débat du 27 juin, le conseil municipal a « délibéré favorablement à l'unanimité sur le projet de PLU ». Puisqu'il faut mettre les points sur les i : non, nous n'avons jamais donné aucun avis favorable sur le projet de PLU, toutes nos prises de position (orales ou écrites, retranscrites dans les procès-verbaux) prouvant le contraire.

- mais la manipulation (peut être par approximation, nous laissons le bénéfice du doute) ne s'arrête pas là. En introduction du conseil municipal du 25 septembre, le délégué communautaire Pierre Vergnat relate le conseil communautaire du Grand Nancy du 6 juillet appelé à se prononcer sur le projet de PLU. Il dit (cela est retracé dans le procès-verbal) que le conseil communautaire s'est prononcé favorablement à la majorité avec 11 abstentions sur le projet de PLU de Heillecourt. Or, comme j'ai eu l'occasion de le préciser lors du conseil municipal suivant, c'est inexact puisque le groupe de la gauche du Grand Nancy a voté contre. Convenez quand même que les « approximations » s'accumulent.

• L'enquête publique a lieu entre le 12 novembre et le 12 décembre 2012 : dans le registre, 18 observations sont recensées, parmi lesquelles celle de notre groupe d'élus avec 4 pages d'observations documentées sur le calendrier de la procédure non respecté et non actualisé, une présentation équivoque du « bilan de la concertation » sur le PLU, une démarche d'élaboration du PLU opaque, menée par un « groupe de travail » non identifié et n'ayant donné lieu à aucun compte-rendu.

Les réponses apportées dans le rapport du commissaire-enquêteur ne manquent pas de sel :

- s'agissant du calendrier étalé sur 7 ans : on nous répond Grenelle, temps de réflexion et de validation supplémentaires, élaboration du projet définitif en 2009 (?) conjointement avec Fléville et Laneuveville. On le savait mais cela ne répond aucunement à la question de la modification d'un calendrier arrêté par délibération en novembre 2005 par le Grand Nancy, porté à la connaissance du public dans une plaquette spécifique en janvier 2006, et qui devait se clore en 2007. Premier vice de procédure potentiel.

- sur la présentation équivoque du « bilan de la concertation » : celui-ci indique, entre autres, une réunion publique le 6 mars 2012 alors que cette réunion s'est tenue sur invitation déposée dans les boîtes aux lettres des habitants d'un seul quartier de la commune. La plaquette de janvier 2006 qui fait foi, puisqu'aucune autre n'a été élaborée au moment de la reprise des travaux sur le PLU, stipulait « une réunion publique précédera l'écriture définitive du PLU ». Or ce PLU a été arrêté sans réunion publique concernant tous les habitants de la commune. Deuxième vice de procédure potentiel.

- l'opacité de la démarche d'élaboration : d'abord avec un groupe de travail fantôme dont on n'a jamais su qui y participait et auquel la commission urbanisme n'a jamais été associée. J'allais oublier, si, une fois, il y a dix jours pour une commission convoquée 4 jours avant pour examiner les conclusions du commissaire-enquêteur en vue de ce conseil municipal.

Ensuite les tripatouillages de dernière minute (les informations contradictoires entre documents de même date l'attestent) sur le classement ou le reclassement de certaines parcelles non anodines. Sur tout cela, la réponse est aussi éloquente : « la gouvernance locale ne relève pas de la compétence de la CUGN »... En clair, la CUGN répond qu'elle s'est concertée avec la commune d'Heillecourt mais que la manière dont la concertation a eu lieu et les conditions d'élaboration de ce PLU lui importent peu. C'est en effet très instructif sur la conception de la gouvernance de la CUGN dans l'exercice de ses compétences.

Sur tous ces points, nous laisserons donc, le cas échéant, les juristes trancher quant aux éventuels vices de procédure.

• Enfin, on nous présente aujourd'hui « pour avis » le Plan local d'urbanisme définitif. Nous ne reviendrons pas sur le fond car nous avons déjà largement exprimé nos désaccords sur un certain nombre de points, parmi lesquels celui de l'urbanisation programmée de la « Petite Partie », soulevé par des riverains de la rue des Grands Jardins dans le cadre de l'enquête publique. Là aussi, il leur est répondu d'aller voir ailleurs, ou plus exactement d'attendre la future modification du PLU, soumise à une nouvelle concertation. Si c'est dans les mêmes conditions que son élaboration, cela n'est sans doute pas de nature à les rassurer...

Nous réitérons l'exigence de la création préalable d'une halte-gare avant toute urbanisation de la friche RFF. J'ai bien dit création préalable et non pas effet d'annonce. Et j'en profite pour signaler qu'il faudra, à l'avenir, s'y prendre autrement que par médias interposés avec les différents partenaires pour y parvenir car, d'après les échos que j'ai pu avoir, la farce médiatique des vœux organisée par le Président du Grand Nancy et vous-même a été très peu appréciée. Oui monsieur le Maire, les opérations électoralistes font parfois mauvais ménage avec la défense efficace des dossiers.

Ainsi, Monsieur le Directeur général des services, vous pouvez noter que les élus Energie nouvelle émettent un avis défavorable sur le projet définitif de PLU, tant sur le fond que sur la procédure d'élaboration dont ils doutent de la régularité, et qu'ils soutiennent une démarche constructive et partenariale d'implantation d'une halte-gare à Heillecourt, préalable à toute urbanisation du secteur des friches RFF.

Je vous remercie

D. SARTELET

Je ne suis pas sûr que cela nécessite de revenir sur cette polémique. Je note, ce soir, deux remarques de votre part M. WILLER

- « si vous attaquez mes copains des autres associations, vous n'aurez rien » : nous avons vis-à-vis de certains décideurs de votre bord politique le droit de nous taire si nous voulons obtenir quelque chose et nous ne devons faire part de rien d'autre.

H. WILLER

Même pas des décideurs du bord politique, je peux vous le dire

D. SARTELET

De la part d'un parti qui se dit démocratique, c'est un petit peu...

H. WILLER

Je ne suis pas un parti ce soir, je suis un élu municipal. Et nous nous demandons ce que vous êtes vous pour votre part ;

D. SARTELET

Une de vos collègues, habituellement dans le public et qui n'est pas là ce soir, m'a dit : « Vous avez de la chance Monsieur le Maire d'avoir une opposition constructive ». Pour moi une opposition constructive, c'est une opposition qui utilise ses entrées dans les différentes structures pour défendre les intérêts de la commune et obtenir des subventions, une halte-gare... Alors que l'on vient me menacer de ne rien faire obtenir à la commune...

H. WILLER

Vous voulez que je vous dise ce que j'ai été interrogé sur la subvention pour la salle de l'Espinette ?

D. SARTELET

Je vais mettre aux voix. Excusez-moi, c'est un avis. Il ne faut pas faire d'impair et entraîner des polémiques. Je note l'avis contraire des quatre membres d'Energie Nouvelle contre ce projet de PLU.

S. ASSFELD LEMAIRE

J'ai juste une remarque à faire. Je ne suis pas en phase avec ce qui vient d'être dit sur le côté préalable de la halte-gare à toutes constructions. Pour moi, je vais employer un terme un peu brutal, mais cela est une faute politique. Concernant la halte-gare, même s'il y a eu des effets d'annonces par le Président de la Communauté Urbaine aux vœux du Maire, nous n'en verrons pas le bout avant 5-6 ans voire 10 ans. Nous nous en sommes tous conscients. Nous avons des problèmes de population vieillissante et sur certains lieux nous avons la possibilité de faire des logements. Nous ne faisons pas de logements si nous n'avons pas de

voirie et il n'y aura pas de voirie si nous ne faisons pas de logements. Il faut parfois passer en force. Je regrette juste que le mot préalable soit noté parce que je pense que cela présume un avenir difficile en termes de développement sur la commune en termes de logements. La gare RFF ne sera pas construite dans un avenir proche.

#### D. SARTELET

Je ne parlerai pas de mandat ni de temps. Une chose est certaine : RFF sur sollicitation du Président de la Communauté Urbaine accepte d'envisager l'étude de la halte-gare de Heillecourt. Il y a tout de même une avancée importante. Il est clair que la décision ne pourra être prise qu'en concertation entre la Communauté Urbaine, le Conseil Régional, RFF et la Commune. RFF propose des réunions auxquelles elle associera la commune et la Communauté Urbaine. L'EPFL a fait l'acquisition des friches SNCF pour le compte de la Communauté Urbaine et cette dernière se doit dans un délai de cinq ans, à compter de l'acquisition, présenter un projet d'aménagement. Ce projet d'aménagement comprendra bien évidemment, pour des raisons de circulation, des transports pour favoriser le déplacement des personnes vers le centre ville ou de l'autre côté vers Ludres et Merrey puisque cela est la ligne. Les lignes auront besoin d'un entretien et d'un réaménagement cela entrainera des frais. La halte-gare ne pourra pas être créée comme cela. Pour changer deux minutes sur des horaires de trains, il faut deux ans. Cela montre l'ampleur du travail. Cette halte-gare fait partie obligatoirement du projet d'aménagement des friches RFF, son justificatif est là : en matière de transports de personnes. Je ne suis pas le maître du délai, malheureusement. Il faudra bien que le vice président du Conseil Régional, le président de la Communauté Urbaine et le responsable RFF finissent par trouver un accord.

#### H. WILLER

Si tout se passe bien sur ce projet, en y travaillant de manière partenariale, pas en se tirant dans les pattes, au mieux, il verra le jour dans 5-6 ans. Mais il faut une volonté politique en termes de transports urbains qui associent effectivement RFF, le Conseil Régional et la Communauté Urbaine du Grand Nancy. Il ne s'agit pas de se renvoyer la balle les uns et les autres.

#### D. SARTELET

Sachez, M. WILLER, que j'ai demandé à la Communauté Urbaine, par l'intermédiaire de l'ADUAN qui manage le projet d'aménagement, d'organiser une réunion de concertation en associant d'emblai le Conseil Régional. Nous ne pouvons pas prendre de décisions entre RFF et la CUGN ou RFF et la Commune...

Je reviens donc à notre avis sur le PLU : toujours un avis négatif d'Energie Nouvelle. En ce qui concerne Avenir Heillecourt, quel est votre avis ?

#### S. ASSFELD LEMAIRE

Pas d'avis négatif.

#### **Décisions :**

- Le 31 décembre 2012 : signer les contrats à intervenir pour le marché d'assurance
  - o GROUPAMA :
    - Lot 1 assurance responsabilité civile pour un montant de 2952.81 € à compter du 1/1/2013
    - Lot 3 assurance protection juridique pour un montant de 1744.00 € à compter du 1/1/2013
    - Lot 4 assurance automobile pour un montant de 5947.00 € à compter du 1/1/2013
    - Lot 5 assurance des dommages des biens pour un montant de 21 046.13 € à compter du 1/1/2013
  - o SMACL
    - Lot 2 assurance protection fonctionnelle pour un montant de 339.00 € à compter du 1/1/2013
- Le 28 février 2013 : signer le marché avec la société DEKRA pour le contrôle des installations gaz et électriques des bâtiments communaux pour un montant annuel de 3 779,36 € TTC reconductible trois fois

#### D. SARTELET :

Je vous remercie, je remercie tous les services et notamment les services de M. LHUILLIER, L. MEREY et tous ceux qui ont contribué à la rédaction et à la réalisation de ce document budgétaire très important.

L'ordre du jour étant terminé, je lève la séance du conseil municipal.

